

Accords fiscaux—Loi

quelqu'effort utile que ce soit pour mettre sur pied un programme permettant de réduire l'inflation. Par contre, le programme des cinq et six pour cent a eu du succès. Il s'agissait d'une mesure temporaire, elle est arrivée à terme et nous sommes revenus au système actuel.

En terminant, j'ajouterai que je ne crois pas que l'on ait fait assez par le passé, même si le gouvernement libéral a fait beaucoup pour l'enseignement postsecondaire et a démontré que le gouvernement fédéral avait un important rôle à jouer. Il ne faut pas que l'on fasse moins, comme le prétendent les conservateurs. A mon avis, nous devons faire plus. Le très honorable chef de l'opposition officielle a fait preuve de leadership sur cette question, non seulement en finançant l'enseignement postsecondaire, mais en trouvant des moyens de coopérer avec les provinces pour s'assurer que les fonds qui leur sont versés sont acheminés vers les fins prévues, pour s'assurer que les provinces elles-mêmes ont leur mot à dire et pour s'assurer que l'on adopte une démarche globale face aux importants secteurs du financement des universités et collèges, des recherches économiquement rentables qui aident les entreprises, et également aux sciences pures et sociales qui sont toutes importantes pour l'avenir du pays.

M. le vice-président: Je dois rappeler aux députés qu'à partir de maintenant, les discours seront limités à 10 minutes.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ce n'est pas vraiment avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-96 étant donné que nous ne voulons pas de cette mesure. Elle s'attaque, en effet, à deux programmes absolument essentiels sur le plan de la santé et de l'enseignement postsecondaire. D'autre part, elle montre que les conservateurs ont trahi la promesse qu'ils avaient faite lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition et pendant toute la campagne électorale de 1984. Ils avaient dit qu'ils respecteraient et rétabliraient la formule de financement des programmes établie de 1977.

Nous assistons à un effritement de nos programmes sociaux, et même si les conservateurs ont renoncé à s'attaquer à la pension de vieillesse, ce n'est pas le cas pour les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfant. Cela représente une coupe de 3 p. 100. Ils n'ont pas le culot d'abolir entièrement ce programme, mais ils veulent le réduire de 3 p. 100 par an. Nous avons là une diminution annuelle de l'ordre de 2 p. 100. Cela ne semble peut-être pas si grave, mais les gens se rendent compte qu'il s'agit d'une réduction cumulative et cela dans des secteurs d'une importance cruciale. Avec une population vieillissante, on peut s'attendre à ce que le coût des soins médicaux aille en augmentant. Pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement dit que nous avons besoin d'une main d'œuvre bien formée et de gens bien instruits pour stimuler l'économie, développer la recherche et la technologie et soutenir la concurrence dans le monde moderne. Les conservateurs s'orientent dans la mauvaise direction.

Un problème se pose à l'égard des prévisions relatives à la croissance des dépenses faites en vertu de la Loi de 1977 sur le Financement des programmes établis. Selon l'accord négocié avec les provinces et sanctionné par la loi, la contribution fédérale devait augmenter dans les mêmes proportions que le Produit national brut et la croissance démographique. La hausse prévue était de 7 p. 100. Le projet de loi C-96 à l'étude propose

une coupe de 2 p. 100, ce qui laisse 5 p. 100. Selon l'ancienne formule, les provinces pouvaient s'attendre à toucher 97.7 milliards entre 1986-1987 et 1990-1991. Aux termes de la nouvelle formule, si le projet de loi C-96 est adopté, elles obtiendront 92.1 milliards, soit 5 milliards de moins que la somme qu'on leur avait fait miroiter. Pour l'Ontario, cela représente environ 2 milliards de moins.

Examinons comment cet argent se répartit entre la santé et l'éducation. Environ 68 p. 100 est destiné à la santé et 32 p. 100 à l'enseignement postsecondaire. Ces deux secteurs seront très durement touchés. N'oublions pas que lorsque les libéraux ont appliqué leur programme des 6 et 5 p. 100 dans ces deux domaines, l'opposition conservatrice avait protesté en disant qu'il ne fallait pas s'y attaquer. Depuis, le groupe d'étude conservateur nous a présenté le rapport Nielsen. Ce rapport se prononce contre le financement des programmes établis sous prétexte que:

Il laisse aux provinces moins de latitude pour répondre aux pressions exercées à l'intérieur de leur système de santé.

● (1250)

C'est un euphémisme. Effectivement, il limite la liberté d'action des provinces de façon à protéger les Canadiens contre la surfacturation et la privatisation. Nous avons besoin de ce genre de protection.

Dans la brochure de leur campagne électorale, les conservateurs disaient ceci:

Nous rétablirons la formule de financement de 1977.

Au cours de la campagne, les conservateurs ont déclaré:

Nous nous engageons à maintenir l'aide financière fédérale suivant la formule établie dans l'entente de 1977... nous estimons que le financement postsecondaire constitue une priorité importante pour les deux niveaux de gouvernement.

Nous voyons les gouvernements conservateurs provinciaux réduire le financement de l'enseignement postsecondaire et le gouvernement fédéral en faire autant.

Avant l'adoption de la Loi de 1977 sur le Financement des programmes établis, le fédéral et les provinces se partageaient le coût des programmes par moitié. Depuis lors, la part du fédéral a diminué. La première année où la loi a été mise en oeuvre, en 1977-1978, cette part est tombée à 48.7 p. 100. En 1982-1983, elle n'était plus que de 42.6 p. 100, en 1986-1987, de 41 p. 100 et elle devrait être de 36 p. 100 en 1990-1991. Pendant ce temps-là, nous voyons le coût des services de santé augmenter simplement à cause des changements démographiques. Les personnes âgées ont besoin de plus de soins. Cette loi ne tient pas compte de leurs besoins. La technologie médicale est en pleine évolution. Si nous voulons dispenser aux gens les soins de la meilleure qualité qui soit, les frais vont augmenter.

L'Association médicale canadienne estime que cette loi va créer deux catégories de service de santé, l'une pour les provinces riches et l'autre pour les provinces pauvres, et:

Le gouvernement du Canada semble avoir oublié le rêve des Canadiens d'avoir accès à des services de santé à peu près comparables, où qu'ils habitent ou voyagent.

Les services de santé sont déjà insuffisamment subventionnés. Les hôpitaux en déficit sont devenus la norme. On manque de lits d'hôpitaux, les services d'urgence sont débordés de patients entassés dans les couloirs et nombre de malades doivent attendre des mois pour être admis dans un hôpital tandis que les listes d'attente s'allongent.

Dans les provinces pauvres, la situation est déjà critique. Ce projet de loi va empirer les choses.